

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mardi 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 mars 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/03/12</b>
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>
<b>*</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

- les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

REHABILITATION REFUGE DE LA PIERRE A BERARD CREATION BP 2023	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2023	2024	2025
MAITRISE D'OEUVRE	189 186.00	47 807.30	127 549.20	13 829.50
TRAVAUX	1 064 824.80	269 081.23	717 904.88	77 838.69
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 254 010.80</b>	<b>316 888.53</b>	<b>845 454.08</b>	<b>91 668.19</b>
SUBVENTION CD74	522 504.50 (Demande en cours)			
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	313 502.00	62 700.40	188 101.20	62 700.40
AUTOFINANCEMENT	209 002.50			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 033 919.60</b>			

CREATION D'UNE PASSERELLE ET DE CHEMINEMENTS PIETONS LE LONG DE LA RD 1506 CREATION BP 2023	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2023	2024
PRIX GENERAUX	32 760.00		32 760.00
TRAVAUX PRELIMINAIRES	41 368.80		41 368.80
TERRASSEMENT VOIRIE	130 343.04		130 343.04
EAUX PLUVIALES	30 482.40		30 482.40
ECLAIRAGE	17 950.80		17 950.80
PAROI CLOUEE	140 800.00	140 800.00	
PAREMENT PIERRE PAROI CLOUEE	38 150.00		38 150.00
PLATEAUX	35 488.20		35 488.20
ENGAZONNEMENT ET PLANTATIONS	11 520.00		11 520.00
RETELEMENTS	69 212.40		69 212.40
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	13 140.00		13 140.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>561 215.64</b>	<b>140 800.00</b>	<b>420 415.64</b>
DETR	400 000.00 (dont 120 000€ déjà perçus en 2022)	56 320.00	223 680
AUTOFINANCEMENT	161 215.64	84 480.00	196 735.64
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>561 215.64</b>	<b>140 800.00</b>	<b>420 415.64</b>

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la création des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessus

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

